

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **jeudi 31 août 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Frédéric Dionne, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2017.
2. Dérogation mineure 2017-07 concernant le 641, chemin de la Montagne.
3. Questions de l'assistance.
4. Levée de la séance.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2017-339

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 31 août 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-07 concernant le 641, chemin de la Montagne :

M. Devin – Surface et élévation du bâtiment

2017-340

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-07 - 641, CHEMIN DE LA MONTAGNE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-07 présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 641, chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une hauteur de bâtiment de 10,50 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une hauteur de 8 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,50 mètres, et ce, tel qu'il appert au plan émis par la firme LEMAYMICHAUD Architecture Design, en date du 16 juin 2017, portant le numéro de minute 91417L, joint à la présente comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande vise seulement la partie du bâtiment localisée à l'est.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner Délai de reconstruction du Strøm Spa

2017-341

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 40.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**